

Environnement

Santé

Qualité

Poser des jalons ...

... pour des matériaux de construction durables.

Bâtir et Assainir pour l'Avenir

*Le label européen de qualité pour la protection
du climat et des ressources dans la construction,
pour l'efficacité énergétique et la santé de l'habitat.*



natureplus
for better living



Le symbole de votre confiance

Environnement

Près de 40 % des ressources mondiales et plus de 30 % de la consommation d'énergie de la planète sont absorbés par le secteur de la construction. Les fabricants innovants de produits de construction et d'aménagement contribuent ainsi de façon essentielle au développement durable dans son ensemble.

Santé

Nous Européens passons près de 90 % de notre vie entre quatre murs. Or dans nos bâtiments de moins en moins ventilés, même une très faible concentration d'éléments nocifs entraîne de graves conséquences pour la santé : déjà plus de 25 % de la population souffre d'allergies. C'est pourquoi les fabricants innovants soumettent leurs produits aux contrôles les plus sévères.

Efficacité

Le label de qualité natureplus sert d'orientation aux fabricants innovants, aux utilisateurs professionnels tournés vers l'avenir et aux consommateurs avertis. natureplus participe à la protection du climat et à la préservation des ressources naturelles. natureplus est au service d'une construction saine et d'un habitat durable. natureplus est le label européen de qualité pour produits et matériaux de construction durables et d'avenir selon la norme ISO 14024, testés pour leur impact sur l'environnement, sur la santé, et pour leur efficacité. En plein accord avec la directive européenne sur les matériaux de construction (CPR), natureplus dépasse cependant largement les exigences de celle-ci en matière d'hygiène, de santé, de protection de l'environnement et de protection des ressources naturelles.

10 raisons d'arbore le label natureplus

- ✓ Il définit sur une base scientifique la plus haute qualité environnementale et sanitaire pour les matériaux de construction et d'aménagement.
- ✓ Il sert ainsi de référence à tous les professionnels et au grand public, suscitant par sa haute crédibilité l'immédiate confiance de l'acheteur.
- ✓ Il compte parmi les systèmes internationalement reconnus d'établissement de bilan écologique et de tests d'émissions : il facilite ainsi la mise en œuvre des procédures de bilan écologique des bâtiments et de mesure de qualité des processus de construction.
- ✓ Il suscite des alliances efficaces entre acteurs partageant les mêmes buts dans le commerce, l'artisanat et l'industrie du bâtiment.
- ✓ Il permet une innovation ciblée des produits ainsi que la poursuite du développement des standards de qualité propres à chaque entreprise.
- ✓ Il n'est décerné qu'aux meilleurs produits d'un segment (principe d'excellence) et confère ainsi une position et une visibilité uniques.
- ✓ Il diminue le risque de responsabilité du fabricant par des contrôles de qualité réguliers, excédant largement les critères légaux en vigueur.
- ✓ Il permet un positionnement dans le domaine porteur d'avenir du développement durable et améliore l'image des entreprises concernées.
- ✓ Il constitue une preuve de qualité fondée sur l'expertise d'instituts de test expérimentés. Les critères d'attribution sont développés en toute indépendance et avec la participation de toutes les parties concernées.
- ✓ Il soutient efficacement le marketing des entreprises innovantes et rend ainsi plus concurrentielles des lignes de produits durables.

Misez sur la qualité. Faites confiance à natureplus

Quels sont les critères ?

- ✓ Matériaux naturels : Maximisation du pourcentage de matières premières minérales durables et/ou acquises de manière supportable par l'environnement – le plus souvent supérieur à 85 %.
- ✓ Préservation des ressources : utilisation de matières premières disponibles en quantités suffisantes ou de matières premières secondaires.
- ✓ Aucune utilisation de matières pétrochimiques comme élément principal, et uniquement lorsqu'elles s'avèrent techniquement indispensables.
- ✓ Interdiction des matières dangereuses pour l'environnement et la santé, conformément aux directives européennes REACH et CLP.
- ✓ Consommation d'énergie réduite lors de la production.
- ✓ Observation de standards sociaux.
- ✓ Émissions extrêmement réduites, excluant toute incidence sur la santé de l'utilisateur.
- ✓ Indications qualifiées d'utilisation et transformation.
- ✓ Démonstration de l'efficacité de l'aptitude à l'usage.
- ✓ Déclaration exhaustive des matières utilisées.
- ✓ Soutien du recyclage, de la revalorisation et du réemploi.

À ces critères généraux s'ajoutent des critères spécifiques à chaque groupe de produits.

**Informations détaillées
sur notre site
www.natureplus.org**

Quels sont les produits pouvant obtenir le label ?

Peuvent être certifiés actuellement les matériaux dans les catégories suivantes :

- ✓ Bois et matériaux dérivés du bois
- ✓ Briques et blocs pour construction de murs
- ✓ Carrelage
- ✓ Enduits, mortiers et colles
- ✓ Huiles et cires
- ✓ Laques et lasures
- ✓ Matériaux et systèmes d'isolation
- ✓ Matériaux et systèmes d'étanchéité
- ✓ Papiers peints
- ✓ Peintures murales
- ✓ Plaques de toute sorte
- ✓ Portes
- ✓ Revêtements de sol
- ✓ Tuiles et matériaux de couverture

La palette de produits est en extension constante, le but étant de permettre la construction d'une maison entière à l'aide de produits certifiés natureplus. Vous pouvez vous informer sur l'état actuel de la palette sur notre site www.natureplus.org. Vous y verrez également quels produits ont obtenu à ce jour notre label.

**Et pour être informés à l'avance,
abonnez-vous, toujours sur
notre site www.natureplus.org,
à notre Newsletter gratuite.**

Comment obtenir le label natureplus ?

1. Vous prenez connaissance des critères de base et des directives d'attribution correspondant à votre produit sur notre site internet www.natureplus.org.

2. Vous remplissez et nous renvoyez le « Questionnaire de déclaration de produit ».

3. Dans le cadre du contrôle préalable, nous comparons vos indications à nos exigences pour établir si votre produit est apte à la certification. Si oui, nous établissons une planification des tests et vous faisons parvenir le devis détaillé du contrôle principal. Bien entendu, le traitement de vos données est confidentiel.

4. Vous passez commande du contrôle principal auprès d'un laboratoire d'essais indépendant missionné par natureplus. Votre lieu de fabrication est inspecté, des échantillons sont prélevés tout au long de la production. Suivent les différents examens de laboratoire ainsi qu'une détermination du cycle de vie du produit en regard aux différentes normes écologiques. Tous les examens sont documentés dans un rapport exhaustif.

5. Si votre produit a satisfait aux critères, il obtient le label natureplus. Si votre produit n'a pas rempli les critères, son processus de fabrication peut être optimisé et il peut à nouveau être présenté. Vous obtenez des données opérationnelles utilisables, enregistrées sous un numéro de certificat et accompagnées d'un document original de certification.

Voici vos avantages

- ✓ Une communication simple et crédible, pour vos produits respectant l'environnement et préservant la santé.
- ✓ Un label unitaire de qualité pour toute l'Europe, dans lequel ont conflué d'importants labels nationaux environnementaux et sanitaires de la construction. La certification permet ainsi l'accès aux marchés internationaux.
- ✓ Vous obtenez également :
 - des rapports de tests détaillés,
 - des conseils d'optimisation pour votre production,
 - un label de qualité à l'exigence reconnue.
- ✓ Nous assurons la promotion de vos produits
 - dans nos publications,
 - sur internet,
 - dans nos salles d'exposition,
 - lors de salons, de congrès et d'expositions.
- ✓ De nombreux distributeurs sélectionnent vos produits en priorité.
- ✓ Nos nombreux partenaires et collaborateurs accroissent la réputation de vos produits, dont ils soulignent l'apport à un habitat et à une construction d'avenir.

Et

- ✓ Vous avez un coup d'avance sur vos concurrents.

Les frais de certification

Un produit se voit décerner le label de qualité natureplus pour une durée de trois ans. Durant cette période, le fabricant se verra réclamer une fois les frais du contrôle préalable et du contrôle principal, et chaque année, la cotisation annuelle ainsi que le coût des tests annuels de conformité. Les coûts de certification dépendent des frais supportés par les instituts missionnés, les droits de licence sont calculés en fonction du chiffre d'affaires généré par les produits contrôlés. Frais et cotisation correspondent aux conditions habituelles. La liste complète des prix est consultable sur notre site www.natureplus.org.

En contrôlant simultanément plusieurs produits de même type, les frais de contrôle par produit baissent de façon significative. Les tests de contrôle préalable sont effectués dans la plupart des cas par un laboratoire du pays d'origine du produit. Nos bureaux locaux se chargent de résoudre les éventuels problèmes de communication dans la langue locale.

En même temps que le test natureplus, vous pouvez faire réaliser par nos instituts agréés une analyse de cycle de vie EPD aux normes ISO 14025, ISO 21930, prEN 15804, ou encore un contrôle d'émissions aux normes ISO 16000 (air intérieur), ce qui permet de bénéficier d'effets de synergie remarquables.

La garantie de la qualité

Des laboratoires européens renommés et des experts reconnus collaborent à l'élaboration et à l'actualisation des critères de test. Ces critères sont déterminés avec la participation de tous les groupements d'intérêt concernés.

Les tests sont effectués par des instituts accrédités et expérimentés, selon des règles techniques reconnues. Ils sont complétés par un examen de qualité interne indépendant.

La conformité aux exigences natureplus des produits certifiés est vérifiée chaque année.

Ces procédures permettent de satisfaire à la haute exigence de qualité de tout produit certifié natureplus.



Le label qui garantit

Environnement

Santé

Qualité

Devenez membre de l'association natureplus

En tant que membre de l'Association internationale pour la Construction et l'Habitat de l'Avenir natureplus, vous soutenez activement notre travail visant à assurer aux générations futures un avenir digne d'être vécu. De plus, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- ✓ Participation active à la définition et à la mise en œuvre des objectifs.
- ✓ Participation à la définition des critères de certification vous concernant.
- ✓ Gain en terme d'image pour votre entreprise.
- ✓ Nouvelles possibilités en marketing et en RP.
- ✓ Informations exclusives.
- ✓ Participation aux colloques et aux congrès spécialisés.
- ✓ Vous devenez membre du réseau européen formé par les sociétés et les organisations adhérentes.

La cotisation annuelle de membre actif revient entre 200 euros et 2.000 euros, selon la taille de votre organisation, entreprise ou institution, calculée en nombre de collaborateurs. Vous pouvez adhérer dès à présent si vous êtes fabricant d'un produit apte à la certification, distributeur, entreprise de matériaux de construction et d'aménagement, ou représentant d'une association ou d'un organisme dans le domaine du bâtiment.

Vous avez également la possibilité de devenir membre bienfaiteur. En ce cas, vous pouvez soutenir le travail de l'association par une cotisation dont vous fixez vous-même le montant. Cette offre s'adresse aux personnes, aux entreprises et aux institutions qui ne peuvent devenir membre actif ordinaire.

Formulaire à renvoyer par fax

+33 | 34590321 **pour la France** | +32 3 2181069 **pour la Belgique**

+41 52 7611713 **pour la Suisse** | +44 8701 217210 **pour la Grande-Bretagne**

+43 | 319200550 **pour l'Autriche** | +49 6223 863646 **pour l'Allemagne**

- Oui, je souhaite devenir membre.
- Oui, je souhaite devenir membre bienfaiteur.
- Oui, je souhaite faire certifier mon (mes) produit(s) _____

- _____
- Oui, je souhaite être associé aux auditions du groupe de produits suivant :

Autres _____

Merci de compléter ce formulaire :

Nom de l'entreprise _____

Personne à contacter _____

Adresse, Pays _____

Téléphone/Fax _____

Email _____

Homepage _____

Pour la demande d'adhésion uniquement :

Nombre de collaborateurs : _____

Merci de cocher la case correspondant à votre activité :

- A** Commerce de matériaux de construction et de produits de décoration
- B** Fabricants et Importateurs de matériaux de construction et de produits de décoration (Merci de fournir les précisions ci-dessus, rubrique « Autres »)
- C** Organisations environnementales
- D** Organisations de consommateurs et de Santé, sociétés de conseil, institutions publiques
- E** Industrie et bureaux d'études du bâtiment et du logement
- F** Instituts de certification agréés par l'Association
- G** Employés / Syndicats

Montant des cotisations pour les entreprises et les organisations avec

< 10 collaborateurs : 200 €/an
< 50 collaborateurs : 500 €/an
< 100 collaborateurs : 1.000 €/an
> 100 collaborateurs : 2.000 €/an

Date

Cachet / Signature

Une large fédération

Près de 100 organisations et entreprises de l'Europe entière soutiennent natureplus et s'engagent à promouvoir les matériaux de construction durables.

Avec la coopération de nombreuses organisations environnementales



GREENPEACE



Avec le soutien de nombreuses associations et organisations

Berufsverband Deutscher Baubiologen e.V. **VDB**



IBO

Österreichisches Institut für Bauen und Ökologie



VIBE Vlaams Instituut voor BIO-ecologisch Bouwen en Wonen



ANAB – Associazione Nazionale Architettura Bioecologica

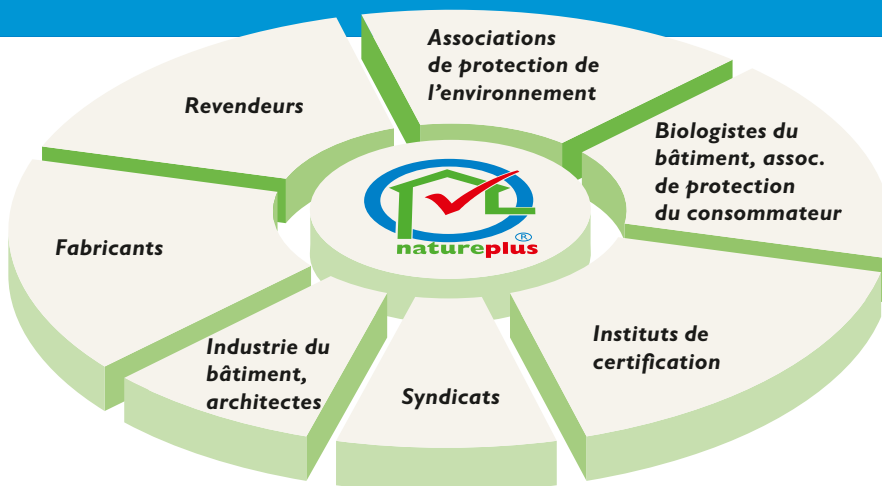
Avec le soutien de



bmvt

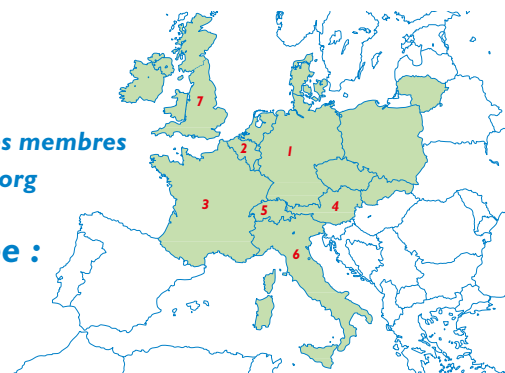


Des labels reconnus se sont unis à natureplus



Retrouvez la liste actualisée des membres sur notre site www.natureplus.org

Nos bureaux en Europe :



1 natureplus Allemagne : bureau commercial, Hauptstr. 41, 69151 Neckargemünd, Téléphone : +49 6223 861147, mail : office@natureplus.org

2 natureplus Belgique : VIBE, Grote Steenweg 91, 2600 Antwerpen-Berchem Téléphone : +32 3 2181060, mail : be.info@natureplus.org

3 natureplus France : Agence Praevisio, 9 route des Flambertins, 78121 Crespières, Téléphone : +33 6 0918 9852, mail : natureplus@praevisio.eu

4 natureplus Autriche : IBO, Alserbachstr. 5/8, 1090 Wien, Téléphone : +43 1 31920050, mail : info@natureplus.at

5 natureplus Suisse : SIB / ASdE, Riethaldenstrasse 23, 8266 Steckborn, Téléphone : +41 52 7702976, mail : info@natureplus.ch

6 natureplus Italie : c/o ICEA, via Nazario Sauro 2, 40121 Bologna, Téléphone : +39 051 272986 ext. 4, mail : info@natureplus.it

7 natureplus Grande-Bretagne : ASBP, 1 Baldwin Terrace (Ground Floor), London N1 7RU, Téléphone : +44 207 7043501, mail : uk.info@natureplus.org

natureplus international

Kleppergasse 3 · D-69151 Neckargemünd (Heidelberg)

Tél. : +49 6223 862484 | Fax : +49 6223 863646

mail : info@natureplus.org | www.natureplus.org